CONSEIL SYNDICAL
14 SEPTEMBRE 2026



pays sud TOULOUSAIN

Cœur de Garonne Communauté de communes

Communauté de communes Bassin Auterivain Haut-Garonnais

Volvestre Communauté de communes

L'Europe s'engage l'Occitanie agit

Cofinancé par l'Union européenne

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Conseil départemental Haute-Garonne.fr

Haute-Garonne Ingenierie Agence technique départementale

Préfet de la Région Occitanie
Liberté
Égalité
Fraternité

ORDRE DU JOUR

Délibérations

CODEV :

Validation de la liste des membres proposés

Finances :

Décision Modificative de régularisation - DM n°1

Administration Générale :

Mise à jour des statuts du PETR

AREC :

Délibération sur la création par la SPL d'une filiale consacrée aux projets de réseaux de chaleur et de froid

Information :

SCOT :

Information sur le projet démonstrateur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

PCAET :

Information sur la révision et mutualisation du PCAET

Questions diverses

Délibérations



Renouvellement du Conseil de développement (CoDev)

Rôle du CoDev :

- Contribuer aux travaux de révision du Projet de territoire ;
- Apporter le regard des habitants et acteurs locaux;
- Désigner ses représentants au GAL LEADER.
- Désigner ses représentants à l'assemblée des territoires d'Occitanie

=> Obligation pour le PETR

Appel à candidatures lancé en avril 2026, relayé par les 3 intercommunalités.

• **43 candidatures reçues à ce jour** : dont 22 hommes et 21 femmes **(+ 10 femmes récemment ajoutées)**
• Candidatures diversifiées en termes d'emploi et de compétences : 15 retraités et 28 actifs
• Lieu d'habitation : 13 CCCG, 6 CCBA et 22 CCV, 2 hors territoire mais impliqués sur le territoire
• 4 candidatures écartées car élues.

=> La liste complète est donc de 43 membres (22 hommes et 21 femmes).

Renouvellement du Conseil de développement (CoDev)

➡️ **Proposition au conseil syndical**

- Approuver la nouvelle composition du CoDev
- Mettre à disposition les moyens nécessaires au Codev **à préciser** (chargé de mission du Pays Sud Toulousain, salles, budget transport pour les évènements intercodev…)

➡️ **Discussion liée à la modification des statuts**

- Définir un nombre maximum de participants (43 candidats à partité sur la liste proposée)
- Définir un quorum?
- Possibilité d'avoir 2 procurations/ personne?

ADMINISTRATION GENERALE

Décision Modificative n°1

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Il convient de prendre une décision modificative dans le BP 2026 pour corriger une légère erreur inscrite dans le report des résultats.

ADMINISTRATION GENERALE

Décision Modificative n°1

Section Investissement				
Chapitre - Article - Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
001 - Solde d'exécution reporté de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	- 0,08 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 0,08 €
1311 État et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+ 0,08 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	- 0,08 €	+ 0,08 €

ADMINISTRATION GENERALE

Révision statuts PETR

Contexte :

Dans les statuts actuels du PETR Pays du Sud Toulousain, le siège est toujours situé à la Mairie de Carbonne.

Le fichier SIRENE du PETR émis par l'INSEE mentionne donc également ce siège et il ne peut être modifié que par une actualisation des statuts.

Les outils informatiques des financeurs (Région, LEADER, …) ne permettent désormais plus le versement des subventions sans que le fichier SIRENE ne soit à jour.

Il convient donc d'actualiser les statuts en modifiant le siège ; c'est par ailleurs l'occasion d'un toilettage car ils n'ont pas évolué depuis 9 ans.



Projection des statuts avec proposition des modifications

ADMINISTRATION GENERALE

Révision statuts PETR

<u>Procédure :</u>

<u>1°. Délibération du Conseil Syndical :</u>
Article L. 5721-2-1 du CGCT : En l'absence de procédure spécifique prévue par les statuts, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.

<u>2°. Notification de l'adoption aux 3 comcom membres</u>

<u>3°. Adoption par les comcom membres :</u>
Elles ont 3 mois à compter de la notification pour se prononcer sur cette adoption.

<u>4°. Arrêté Préfectoral d'adoption des nouveaux statuts</u>

ADMINISTRATION GENERALE

Révision statuts PETR

<u>Majorité qualifiée pour l'adoption par les comcom :</u>

Le consentement doit respecter les conditions de **majorité qualifiée** imposées par l'article L. 5211-20 du CGCT :

2/3 des conseils communautaires représentant plus de la moitié de la population totale du pôle
OU
La moitié des conseils communautaires représentant plus de 2/3 de la population totale.
ET
Accord obligatoire de la com om ayant la population la plus importante (si > ¼ de la pop totale)

Création filiale AREC

Rappel : AREC = Agence Régionale Energie Climat

Créée en 2018 pour accélérer les projets de transition énergétique et climatique des collectivités et des acteurs économiques régionaux, suivant l'objectif de l'Occitanie de devenir, à horizon 2050, Région à Energie Positive.

Elle accompagne les acteurs locaux en proposant des solutions innovantes et adaptées, par l'accompagnement, le co-développement, le financement, ou le tiers-investissement.

C'est une SPL, le PETR est actionnaire de l'AREC.

Jean-Louis REMY a été désigné le 22 juin 2026 pour représenter le PETR Pays Sud Toulousain auprès de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale de la SPL AREC OCCITANIE

Création filiale AREC

Demande : Création d'une filiale dédiée aux réseaux de chaleur et de froid

Les réseaux de chaleur et de froid sont un levier majeur de la décarbonation en Occitanie, avec un fort potentiel de développement.

Ils restent complexes à mettre en œuvre pour les communes. La SPL AREC se positionne comme opérateur pour porter, financer et exploiter ces projets, tout en garantissant une maîtrise publique dans l'objectif d'accélérer leur déploiement et contribuer à la neutralité carbone régionale.

Depuis 2025, en effet, la SPL se porte entre autres sur cette activité d'accompagnement des projets de réseaux de chaleur et de froid avec plusieurs projets engagés ou en cours.

Face à cette dynamique, la création d'une filiale dédiée est proposée pour porter les investissements, sécuriser les risques et structurer les opérations.
Cela permettra de porter l'investissement pour chaque projet entrant dans cette activité sous le format de délégation de service public et la filiale de la SPL AREC devra porter les démarches de commandes publiques pour la réalisation du projet.

Création filiale AREC

Attente :

Le conseil syndical du PETR, en sa qualité d'actionnaire, est prié de délibérer sur la création de la filiale dont le projet de statuts est joint.

En termes de calendrier, la création de la filiale a pour objectif de s'effectuer d'ici cette fin d'année 2026.

Sans délibération, le représentant du PETR ne pourra pas prendre part au vote sur ce sujet lors de la prochaine Assemblée Spéciale et du prochain Conseil d'administration de la SPL.

Informations



SCOT

Information : contenu du projet avec l'agence de l'eau sur l'accompagnement des communes à la mise en compatibilité au SCoT.

Projet validé en conseil du 22 juin et contenu validé en bureau le 3 septembre (subvention potentielle estimée entre 50% et 80% de 58 000€)

1 Accompagnement des communes à la mise en compatibilité au nouveau SCoT

- ***Permanences d'accompagnement*** *des communes à la mise en compatibilité au SCoT avec un volet développé sur les enjeux de l'eau*
- *Accompagnement de* ***6 communes « démonstrateur »*** *volontaires sur le volet eau des révisions de documents d'urbanisme en lien avec les partenaires*
- *Création d'un* ***cahier d'accompagnement*** *à la mise en compatibilité au SCoT des documents d'urbanisme communaux et* ***d'outils cartographiques***
- *Création de 2* ***boîtes à outils thématiques*** *: l'une sur le ruissellement et l'urbanisme (initiée en 2025), l'autre sur la renaturation et désartificialisation*

2 Sensibiliser et faire connaître les actions avec les partenaires

- *Information sur les enjeux de l'eau lors des* ***comités de suivi*** *artificialisation et fonctionnalités du sol annuels*
- *Echanges et* ***réunions avec les partenaires*** *sur le volet eau et urbanisme*
- *Mise à jour et animation du* ***jeu sérieux sur les enjeux de l'eau***
- ***Séminaire sur l'eau*** *et le SCoT en lien avec les SAGE.*

3 Communiquer et diffuser les actions menées et documents produits

SEC

Information sur la révision et mutualisation du Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET

CONTEXTE

Le PCAET sert à préparer le territoire à **l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique** par une planification tous les 6 ans.
Il est **obligatoire pour les EPCI** de plus de 20 000 habitants, qui **ont délégué la compétence** d'élaboration de modification et suivi au Pays Sud Toulousain.

Les enjeux:

- Réviser le PCAET et le mettre en œuvre pour 6 ans
- Le financer

Les choix à opérer:

- Définir l'échelle de portage : EPCI/Pays?
- Définir les moyens à mutualiser
- Choisir les actions à mutualiser entre EPCI – lien avec le projet de territoire

Décision du bureau du 6/07:

Réaliser la révision du tronc commun, partie règlementaire à l'échelle du Pays.
Laisser une flexibilité aux comcom pour l'animation et les fiches actions spécifiques à leur territoire.

pays sud TOULOUSAIN

SEC

Information sur la révision et mutualisation du Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET

DEFINITION du PERIMETRE

1 PCAET à l'échelle du SCoT – territorialisé par comcom

Il sera travaillé à l'échelle du SCoT et présenté par EPCI, pour une meilleure appropriation et une mise en œuvre facilité.

La révision du PCAET serait construite selon le schéma suivant:

Tronc commun

Diagnostic

Stratégie atténuation

Stratégie adaptation

Plan d'action: pays et acteurs communs

Evaluation environnementale stratégique

Dispositif d'évaluation

+

Spécificités territoriales

Enjeux

Objectifs chiffrés territorialisés

Actions comcom

pays sud TOULOUSAIN

Projection financière sur la vie du PCAET 2026-2039 (8 ans):

- Révision des documents
- Mise en œuvre: animation, gouvernance, encadrement d'équipe, dossiers subvention…
- Communication
- Evaluation: bilan mi-parcours, finale

2 hypothèses:

Révision en Régie

Révision avec bureau d'étude

→

Économie de 43 700 € en 2 ans avec la régie

En régie:
Coût évalué en moyenne entre 24 700 € et 25 500 €/CC/an pendant 8 ans

pays sud TOULOUSAIN

Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET
Synthèse – note technique et financière - REVISION

Calendrier

- Choix des comcom sur la révision en régie ou avec BE

- Conseil syndical 9/11: délibération révision
- Délibérations concomitantes des conseils communautaires sur la révision

Après la révision du PCAET, les comcom choisiront de mutualiser ou d'internaliser certaines parties:

Mobilisation des acteurs/ actions de sensibilisation

Communication

Evaluation

Questions diverses



Prochains conseils syndicaux de 18h-19h30

Lundi 9 novembre
Lundi 7 décembre

